



Réunion du 13 juin 2024

Présents : SENTEIN Jean-Marc – GIUSEPPIN Richard – MARSENGO Patrick – REAVAILLE Geneviève – AGASSE Jean-Louis– BONNET Jean- Pierre- - TREBOUTE René – GRAVOUIL Cedric - DHALLUIN Jonathan, HUART Philippe - SERE Claude - DA COSTA Yves,

Excusés : PONCHEL Fabrice, MANAS Manuel, BAYOD Nicolas, CHABAN Faïza, DIAS MARTINS Luis Miguel, GHAZOUANI Moudher, THERON Jean-Luc, EL BOUROUMI Rachid, BLAISE Sylvain, REY Patrice, BLAISE Sylvain, REY Patrice.

En visioconférence : GALINIER Gilles, BENECH David, SANSUS Isabelle, ARNAUD Marie Loup.

Invités : FEVRE Loïc, LEDOUX Olivier.

Invités en visioconférence : GALEY Mathieu

Invités excusés : DESPEYROUX Pascal, CALINSKI Gilles

Le Président ouvre la séance de ce Comité de direction à 19 heures et donne la parole au Secrétaire Général qui présente l'ordre du jour et remercie les personnes présentes (élus et salariés).

Le quorum étant atteint le Secrétaire Général débute la séance.

APPROBATION DU PV DU CD DU 28/03/2024

Le PV est adopté à l'unanimité.

INFORMATION D'ACTUALITE DU PRESIDENT

Le Président nous informe des points suivants :

Une formation "Sport et la laïcité" en direction des clubs et salariés du District sera organisée conjointement avec le Conseil départemental le samedi 22 juin au siège de notre district à Saint-Jean.

Le 18 juin se tiendra sur les installations de Muret la "Journée du sport scolaire" organisée par le Comité Départemental Olympique et sportif et le Conseil Départemental. Le District se tiendra naturellement à leurs côtés pour cette journée.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football Occitanie dans un délai de 7 jours, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des R.Gx.

Le vendredi 15 juin aura lieu l'Assemblée générale des arbitres à Berat avec les traditionnelles remises de récompenses.

Lors de la dernière Assemblée Générale de la FFF du 8 Juin 2024 et pour donner suite à l'excellent résultat financier, il a été acté :

- qu'un budget de 4 à 5 M€ serait alloué pour le service informatique afin d'améliorer les divers logiciels.
- de reconduire une opération mini but pour les écoles de foot
- d'augmenter l'aide aux clubs amateurs participant aux championnats nationaux

Concernant les avancées du futur déménagement, une proposition d'achat correspondant au prix a été reçue pour les bureaux de Saint-Gaudens avec la promesse d'une location partielle de bureaux sur le même site afin de maintenir notre antenne comme annoncé depuis des mois.

Pour le Site de Saint-Jean, les propositions d'offres ne correspondent pas aux estimations attendues (plus d'un million d'euros).

Enfin, pour l'acquisition du terrain pour la construction du nouveau siège, la mairie de Toulouse vient de valider l'implantation exacte du bâtiment sur le site de la SAUDRUNE (Terrain de Football de St Simon face à Candie) pour un prix au m² aux alentours de 10 €.

Le Président remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées autour de Cédric GRAVOUIL pour la réalisation des JND ; cette action unique en France et de grande ampleur a permis de sensibiliser nos jeunes licenciés sur le harcèlement et les violences sexuelles.

VALIDATION DU BUDJET PREVISIONNEL 2024/2025 (pièce jointe)

La trésorière générale nous présente un budget prévisionnel avec une hausse de 1% de la masse salariale. Seules quelques actions pérennes seront faites sur ce budget normal qui reste un prévisionnel à ajuster en fonction des prochaines élections. Les dépenses seront très limitées.

Ce budget prévisionnel est validé à l'unanimité et sera présenté à l'Assemblée Générale.

VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR ET CONVOCATION DE L'AG DU 06 JUILLET 2024

Cette Assemblée Générale sera proposée en 2 parties :

La première sera une Assemblée Générale Ordinaire qui débutera à 10h00.

La 2nde sera une Assemblée Général Elective dirigée par Anne DIGNAC, présidente de la commission de surveillance des opérations électorales.

Les tables d'émargement seront tenues uniquement par les salariés du district.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football Occitanie dans un délai de 7 jours, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des R.Gx.

RESULTATS DE L'APPEL A CANDIDATURE PAR LA CSOE

a. Les 2 listes reçues ont été validées et donc recevables.

- Liste 1 : SENTEIN Jean-Marc « **une équipe toujours en action** »
- Liste 2 : COUAILLES Jean-Claude « **une équipe pour votre avenir** »

b. 33 dossiers de candidats ont été reçus. 3 candidatures ont été rejetées car deux candidats appartiennent à un club de ligue et un n'a pas de club d'appartenance.

VALIDATION DES CLASSEMENTS ET PALMARES SAISON 2023/2024

Les décotes de perte de points des équipes **sont validées à l'unanimité sous réserve d'affaires en cours.**

Les résultats définitifs seront donnés ultérieurement avec la liste des clubs sanctionnés comme nous l'avions annoncé lors des réunions précédentes. Un point d'étape avait été adressé à chaque club en janvier 2024.

Le palmarès de la saison sportive est présenté par le président délégué (voir tableau en PJ).

ANALYSE SITUATION DES CLUBS ACCEDANTS

Le Président délégué fait lecture de la documentation interne de la commission statuts et règlements par suite de son étude sur la situation des clubs accédants. Il en résulte :

- D4 poule A : les 3 premiers au classement ne peuvent accéder en raison du non-respect de l'obligation en équipes de jeunes (Art 13 des Règlements généraux du District Haute Garonne de Football saison 2023/2024) à savoir ESTADENS, MONTASTRUC DE SALIES, MONTESPAN-FIGAROL.
- D4 poule E : 2 équipes parmi les 3 premières ne peuvent accéder en raison du non-respect de l'obligation en équipes de jeunes (Art 13 des Règlements généraux du District Haute Garonne de Football saison 2023/2024) TAOUPATS DE DAUX et CAP JEUNES 31*.

* Pour CAP JEUNES 31, un vote a été effectué sur un problème d'engagement de leur équipe U14 uniquement en 2^e phase (et non première phase aussi). De plus, des "anomalies" ont été relevées sur certaines feuilles de matchs papiers de cette équipe U14. Pour leurs deux autres équipes de jeunes engagées en U8 et U12, aucune objections. Elles sont conformes à nos règlements.

La non-accession des clubs d'ESTADENS, de MONTASTRUC DE SALIES, de MONTESPAN-FIGAROL et des TAOUPATS E DAUX **sont votées à l'unanimité.**

La non-accession du club de CAP JEUNES 31 **est votées à la majorité (12 voix pour, 2 abstentions, 1 contre et 1 non exprimé).**

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football Occitanie dans un délai de 7 jours, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des R.Gx.

VALIDATION DES MONTEES/DESCENTES

Le Président délégué fait lecture de la documentation interne de la commission Organisation coupes, championnats et calendriers par suite de son étude des classements de fin de championnats.

Cette liste est validée à l'unanimité

VALIDATION ANNEXE : DISPOSITIONS FINANCIERE (voir PJ)

Aucune modification est prévue sur les dispositions financières.

Cette annexe financière est validée à l'unanimité

DATES LIMITES DES ENGAGEMENTS (CHAMPIONNATS/COUPES) ET REPRISE DE LA SAISON 2024/2025

Les championnats séniors de la D1 à la D5 reprendront le weekend du 28 et 29 septembre 2024. L'objectif de reprise pour les autres catégories est identique.

Les championnats séniors :

- Date limite des inscriptions de la D1 à la D4 : **31 juillet 2024**
- Date limite des inscriptions de la D5 : **8 septembre 2024**

Les championnats de Football Féminin :

- Date limite des inscriptions en Foot à 11 : **25 août 2024**
- Date limite des inscriptions en Foot à 8 (Séniors, U18F et U15F) : **8 septembre 2024**

Les championnats Jeunes (U14 à U18) date limite des inscriptions : **8 septembre 2024**

Le challenge Football Loisirs et le championnat Futsal : date limite des inscriptions **15 septembre 2024**

Les engagements des coupes toutes catégories du District Haute Garonne de Football seront clôturés le **8 septembre 2024** et se feront entièrement sur la base du volontariat.

OBLIGATION DES CLUBS SAISON 2024/2025

Le Comité de direction souhaite apporter des modifications dans les obligations de clubs pour la saison prochaine suite aux nombreuses difficultés rencontrées par les clubs.

Obligation en matière d'équipes de jeunes (modification en gras) :

Championnat Départemental 1 : 2 équipes jeunes et 2 équipes de foot animation.
Championnat Départemental 2 : 1 équipe jeune et 2 équipes de foot animation.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football Occitanie dans un délai de 7 jours, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des R.Gx.

**Championnat Départemental 3 : 1 équipe jeune ou 1 équipe de foot animation.
Championnat Départemental 4 et 5 : aucune obligation**

Obligation en matière d'éducateur :

Aucune modification n'est proposée pour les clubs disputant les championnats seniors D1 et D2.

Le Comité de direction réfléchit à l'idée d'avoir un éducateur certifié CFI par catégorie U6/U9, U10/U13, U14/U19 (sous peine d'amende). Les propositions faites n'ont pu aboutir à une décision finale, il est demandé au groupe de travail d'apporter d'autres propositions. Il s'agirait d'instaurer un véritable statut des Educateurs au sein du District Haute Garonne de Football. Cette mesure doit être débattue avec les commissions technique et statuts et règlements puis sera à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Obligation en matière d'arbitre (modification en gras) :

Championnat Départemental 1 : 3 arbitres dont 2 majeurs (idem en R3).

Championnat Départemental 2 : 2 arbitres dont 1 majeur.

Championnat Départemental 3, 4 et 5 : 1 arbitre.

Le principe des obligations concernant les arbitres et les équipes jeunes sont votées à l'unanimité.

Ces dispositions seront retranscrites dans les règlements généraux du District Haute Garonne de Football saison 2024/2025 et soumises à validation lors du prochain Comité de Direction (en tout état de cause avant le début des compétitions 2024/2025).

AFFAIRES JURIDIQUES

Projet de fusion RAMONVILLE/COTEAUX (pièce jointe) :

Ce projet est approuvé à l'unanimité

Proposition de conciliation CNOF (SAINT-ORENS / DISTRICT) :

La conciliation est acceptée à l'unanimité

CONVENTION 11TEAMSPTS

Après discussion et présentation d'un nouveau contrat de partenariat avec 11Teamsports (anciennement O SPORTS), il est acté l'impossibilité pour le Comité de direction de s'engager sur une signature avant l'AG électorale du 6 juillet 2024.

En complément et dans l'attente, 2 élus du Comité de direction vont nous faire parvenir des propositions comparatives d'autres équipementiers.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football Occitanie dans un délai de 7 jours, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des R.Gx.

LABELS FEDERAUX ET DEPARTEMENTAUX (pièce jointe)

Les listes des labels fédéraux et départementaux nous sont proposées. Après quelques débats sur des affaires en cours. **Les 2 listes sont validées à l'unanimité.**

VALORISATION DU CONCOURS DEPARTEMENTAL DU PEF

Le Comité de Direction félicite les clubs de COLOMIERS, EAUNES/LABARTHE et QUINT FONSEGRIVES lauréats du concours départemental du PEF. Ils se verront mis à l'honneur lors de notre assemblée générale et recevront une dotation financière à hauteur de 500€.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Devant la nouvelle pyramide 2024/2025 et 2025/2026 et pour faire face à l'augmentation du nombre de matchs D1 et D2 chaque weekend, il est envisagé que la D 2 passe à un seul arbitre à partir de la saison prochaine.

De plus face à la difficulté d'avoir une couverture totale d'arbitre le samedi soir, il serait souhaitable que les D4 et D5 jouent un maximum le dimanche après-midi.

Nous allons relancer aussi les dossiers d'arbitres auxiliaires afin d'avoir une couverture plus importante.

Dans d'autres districts, au plus bas niveau, les remplaçants font l'arbitre de touche. Une réflexion sera tenue également à ce sujet.

Demande d'indemnisation exceptionnelle du club de BRUGUIERES, suite à l'agression d'un de ses joueurs après la rencontre JS PRADETTES/BRUGUIERES, un dossier complet (médical, dépôt de plainte, arrêt avec ITT etc..) va être demandé afin de voir si la caisse de solidarité du District Haute Garonne de Football peut intervenir.

Fin de séance.

**Le Président,
Jean-Marc SENTEIN**

**Le Secrétaire Général,
MARSENGO Patrick**

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football Occitanie dans un délai de 7 jours, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des R.Gx.

DISTRICT HAUTE GARONNE DE FOOTBALL

BUDGET PREVISIONNEL 2024 / 2025

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES

COMPTES	2024/2025
ACHATS MARCHANDISES	36 600 €
ACHATS STOCKES	2 500 €
601200 BROCHURES - LIVRES	1 000 €
601300 INSIGNES ECUSSONS CARTONS ARBITRAGE	1 000 €
601500 LICENCES ARBITRE	500 €
ACHATS NON STOCKES	23 600 €
606100 ELECTRICITE / GAZ	13 000 €
606200 EAU	600 €
606300 ACHATS DIVERS	1 000 €
606340 ACHATS EQUIPEMENT OFFICIELS	500 €
606345 ACHATS EQUIPEMENT ARBITRE	3 000 €
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES. ET DE BUREAU	5 500 €
ACHATS OBJETS PROMOTIONNELS ET RECOMPENSES	10 500 €
607300 RECOMPENSES SPORTIVES CLUBS	8 000 €
607330 EQUIPEMENTS SPORTIFS	2 500 €
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	47 150 €
LOCATION	8 950 €
613100 LOCATION SALLE	500 €
613120 LOCATION TERRAIN	500 €
613240 LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	750 €
613250 LOGICIEL ET LICENCE	7 200 €
ENTRETIEN ET REPARATIONS	33 500 €
615200 NETTOYAGE LOCAUX	15 000 €
615210 ENTRETIEN REPARATION DES BATIMENTS	2 500 €
615520 ENTRETIEN EQUIPEMENT SPORTIF	2 500 €
615600 CONSOMATION COPIEUR	11 500 €
615620 MAINTENANCE EXTINCTEURS	1 000 €
615630 MAINTENANCE INSTALLATION TELEPHONIQUE	1 000 €
PRIMES D'ASSURANCES	4 200 €
616100 PRIMES ASSURANCES	4 200 €
DIVERS	500 €
618100 DOCUMENTATION GENERALE	500 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	151 300 €
HONORAIRES	25 300 €
622600 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	8 500 €
622610 HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	7 300 €
622620 HONORAIRES DIVERS	5 000 €
622640 ACTION DE FORMATION	4 500 €
PUBLICITE - PUBLICATIONS - RELATIONS PUBLIQUES	2 000 €
623800 CADEAUX - DONS - FLEURS ET GERBES - POURBOIR	2 000 €
DEPLACEMENTS - MISSIONS RECEPTIONS	63 000 €
625100 TRANSPORTS DEPLACEMENTS BENEVOLES	21 000 €
625200 TRANSPORTS DEPLACEMENTS SALARIES	23 500 €
625500 RETROCESSIONS DIVERSES	1 500 €
625600 MISSIONS RECEPTIONS	17 000 €
POSTE ET TELECOMMUNICATIONS	16 000 €
626100 AFFRANCHISSEMENTS	1 000 €
626300 TELEPHONE	7 500 €
626400 FIBRE	7 500 €
SERVICES BANCAIRES	1 500 €
627100 FRAIS SERVICES BANCAIRES	1 500 €
ORGANISATIONS DIVERSES	43 500 €
628000 FRAIS DIVERS ORGANISATION	13 000 €
628110 COTISATIONS ADHESIONS SUBVENTIONS	500 €
628300 PARTICIPATION DISTRICT A LA FORMATION	8 000 €
628301 REPAS STAGES	2 000 €
628302 MATERIEL STAGES	500 €
628303 FRAIS DE FORMATION	500 €
628305 FRAIS CLUB PARTENAIRES	5 000 €
628310 STAGE DETECTION JEUNES	7 000 €
628320 STAGE ARBITRE	2 000 €
628500 DOTATION LABEL DISTRICT	5 000 €
ETAT IMPOTS ET TAXES	21 100 €
IMPOTS ET TAXES	21 100 €
635120 TAXE FONCIERE	12 300 €
635130 TAXE D'HABITATION	8 800 €
CHARGES DE PERSONNEL	852 000 €
641000 REMUNERATION PERSONNEL	500 000 €
641100 INDEMNITES SC	82 800 €
645..... CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYAN	250 000 €
631100 TAXE SUR SALAIRES	15 000 €
633300 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	3 000 €
647500 SERVICE MEDICAL / SAL. MEDECINE DU TRAVAIL	1 200 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 500 €
654000 PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	2 000 €
658000 CHARGES DIVERSES	500 €

DOTATIONS AMORT. ET PROVISIONS D'EXPLOITATION	36 000 €
681100 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	35 000 €
681740 DOTATION AUX PROVISIONS	1 000 €

BENEVOLAT	60 000 €
-----------	----------

TOTAL DES CHARGES 1 206 650 €
EXCEDENT PREVISIONNEL 0 €

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS

COMPTES	2024/2025
RECETTES	642 050 €
RECETTES STOCKEES	62 950 €
701100 CHANGEMENT DE CLUB	60 000 €
701200 BROCHURES - LIVRES	1 000 €
701300 ECUSSONS / CARTONS	100 €
701400 CARTES OFFICIEL	1 500 €
701500 LICENCES ARBITRE	350 €
RECETTES NON STOCKEES : DIVERS	249 500 €
702000 RECETTES DIVERSES	5 000 €
702100 RECETTES MANIFESTATION	0 €
702200 RETROCESSION LICENCES	195 000 €
702710 DROIT DE RECLAMATION	3 000 €
702720 DROIT D'APPEL	1 500 €
702810 FRAIS DOSSIERS	45 000 €
RECETTES NON STOCKEES : AMENDES	204 200 €
702500 AMENDES SANCTIONS	180 000 €
702600 AMENDES ADMINISTRATIVES FORAITS	10 000 €
702610 AMENDES ADMINISTRATIVES ABSENCE AG	7 500 €
702670 AMENDES ADMINISTRATIVES DEFAULT D'ARBITRES	2 500 €
702675 AMENDES ADMINISTRATIVES STATUT EDUC	1 200 €
702680 AMENDES ADMINISTRATIVES NON UTILISATION FMI	3 000 €
ACTIVITES DIVERSES	125 400 €
708500 MISE A DISPO PERSO	15 000 €
708700 PARTICIPATION STAGES	10 000 €
708701 FORMATION SERVICE CIVIQUE	14 400 €
708765 PARTICIPATION SC	36 000 €
740040 PARTENAIRES	50 000 €
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	341 000 €
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	181 000 €
740000 SUBVENTION F.F.F.	44 000 €
740035 CONTRATS D'OBJECTIFS	55 000 €
742000 SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - FONCTIO	40 000 €
742050 SUBVENTION A.N.S. (PST et PSF)	30 000 €
742080 SUBVENTIONS DIVERSES	3 000 €
743000 INDEMNITES PREFORMATION	9 000 €
SUBVENTION LIEE A L'EMPLOI	160 000 €
740010 SUB. F.F.F - CTDA	23 500 €
740020 SUB. FFF/LIGUE - CT-PPF	23 500 €
740025 SUB. FFF - CT-DAP	40 000 €
740051 SUBVENTION SERVICE CIVIQUE	72 000 €
740052 SUBVENTION CONTRAT APPRENTISSAGE	1 000 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	158 600 €
752000 COTISATIONS OBLIGATOIRES	28 000 €
752200 ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS SENIORS	40 000 €
752250 ENGAGEMENTS COUPES SENIORS	11 200 €
752400 ENGAGEMENTS CHAMPIONNAT FEMININES	4 000 €
752450 ENGAGEMENTS COUPES FEMININES	1 000 €
752500 ENGAGEMENTS CHAMPIONNAT JEUNES	13 200 €
752550 ENGAGEMENTS COUPES JEUNES	4 200 €
752600 ENGAGEMENTS CHAMPIONNAT TRES JEUNES	54 600 €
752700 ENGAGEMENTS CHAMPIONNAT FUTSAL	1 000 €
752750 ENGAGEMENTS COUPE FUTSAL	400 €
752800 ENGAGEMENTS FOOT LOISIR	1 000 €
PRODUITS FINANCIERS	5 000 €
764100 REVENUS / BANCAIRES	5 000 €
764200 REVENUS / AUTRES	0 €

DONS BENEVOLES	60 000 €
----------------	----------

TOTAL DES PRODUITS 1 206 650 €
DEFICIT PREVISIONNEL 0 €

Application article 2 Règlement des championnats Séniors – Saison 2023 / 2024

Barème de perte de points en fonction de l'indiscipline des équipes

En application de l'article 2 du règlement des championnats Séniors et avant homologation du classement des championnats Séniors saison 2023/2024, après étude des décisions disciplinaires et sur proposition de la commission statut et règlements, le comité de direction du District Haute Garonne de Football, jugeant en matière réglementaire et en premier ressort, dit :

Championnat Départemental 1 :

3 points de retrait au classement 2023/2024 à : TLSE MIRAIL AS. 1, TOAC 1, FONSORBES A. 2

2 points de retrait au classement 2023/2024 à : SAINT LYS O. 1

1 point de retrait au classement 2023/2024 à :

Aucun point de retrait au classement 2023/2024 à : CORNEBARRIEU AO. 1, RODEO FC. 2, BOULOGNE PEGUIL. ENT. 2, CANTON AURIGNAC EF. 1, CASTELNAU EST. 1, JET 2, LABEGE INTER FC. 1, LANDORTHE EST. SAV. 1

Championnat Départemental 2 :

3 points de retrait au classement 2023/2024 à : GIROU OFC 2

2 points de retrait au classement 2023/2024 à : BEAUZELLE FC. 2

1 point de retrait au classement 2023/2024 à : LONGAGES AS. 1, EAUNES LABARTHE FC. 1

Aucun point de retrait au classement 2023/2024 à : COMMINGES ST GAUDENS 2, PYRENEES SUD COM. 1, POUVOURVILLE US. 2, ATHLETIC CLUB GARONA 1, LUCHON CIERP GAUD M. 1, ENCAUSSE SO. GA. US. 1, LE FOUSSERET MONDAV 1, SALIES MANE US 2., BOSSOST UD. 1, FC. MABROC 1, TF. COMPANS 1, EFC DE LA VALLEE 1, REVEL US. 2, BRAX JS. 1, L'UNION ST JEAN FC. 3, MAS FC. 2, TAC. 1, PIBRAC US. 3, BOULOC ST SAU. CEP. 1, GIROU OFC. 2, PORTET CAR. REC. AS. 2

Championnat Départemental 3 :

3 points de retrait au classement 2023/2024 à : LABARTHE RIVIERE FC. 1, LA FAOURETTE AS. 1

2 points de retrait au classement 2023/2024 à : VALENTINE SC. 2, SEYSSES FROUZINS US. 3, FENOUILLET UA. 2

1 point de retrait au classement 2023/2024 à : CAZERES US. 2, RIEUX US. 1, GRENADE FC. 1, LAGARDELLE MIREMONT 1, CANAL NORD FC. 1

Aucun point de retrait au classement 2023/2024 à : ENT BERAT RIEUMES FC 1, CARBONNE JS 2, MIRAMONT US 1, L'ISLE EN DODON RCSO 2, CANTON AURIGNAC EF 2, SALIES MANE US 3, LANDORTHE EST.SAV.2, COTEAUX COMMINGEOIS 1, JUVENTUS DE PAPUS 2, LEGUEVIN US 2, BAZIEGE OC 2, PLAISANCE DU TO. US 2, TOULOUSE LARDENNE AS 1, AUTERIVE SA 1, CINTEGABELLE JS 2, ESCALQUENS FC 1, F.A. TOULOUSAIN 1, SAINT ORENS FC 2, FONTENILLES FC 1, TOULOUSE METROPOLE FC 3, CUGNAUX JS 2, MERVILLE FC 1, SAINT SIMON ES 2, AUZIELLE JS 1, BRUGUIERES SC 1, J.S. PRADETTES 2, TOULOUSE NORD FC 1, BRAX JS 2, BAGATELLE FC 1, LAURAGAIS FC 1, HERSOISE AS 1, VILLEMUR AS 1, CONFLUENT LP 1, LAUNAGUET FC 2, QUINT FONSEGRIVES FC 1, E3M 1, CASTELGINEST US 2, RANGUEIL FC 2

Championnat Départemental 4 :

3 points de retrait au classement 2023/2024 à :

2 points de retrait au classement 2023/2024 à : VILLENEUVE LEC. AS 1, TOULOUSE FOOTBALL SUD 1, CAP JEUNES 31 1

1 point de retrait au classement 2023/2024 à : SAINT PLANCARD NO 1, LABARTHE RIVIERE FC 2, STE FOY DE PEYROL US 1, AURIAC US 1, TOAC. 2, GRENADE F.C. 2

Aucun point de retrait au classement 2023/2024 à : ESTADENS US 1, MONTASTRUC DE SALIES 1, MONTESPAN FIGAROL O 1, BOULOGNE PEGUIL. ENT 3, VILLENEUVE RIV. FC 1, PYRENEES SUD COM. 2, FRANQUEVIELLE ES 1, MURET RC 1, LAVERNOSE LHERM M. 2, ATHLETIC CLUB GARONA 2, PLAISANCE DU TO. US 3, POUVOURVILLE US 3, CANTON ST MARTORY ET 1, LAGARDELLE MIREMONT 2, SAINT ARAILLE AS 1, EAUNES LABARTHE FC 2, LUSSAN ADEILHAC FC 1, E.F.C. DE LA VALLEE 2, LABEGE INTER FC 2, T.C.M.S. 1, PIBRAC US 4, LA JAC FOOTBALL 1, SAINT LYS O 2, CASTELNAU EST 2, LAURAGAIS FC 2, VILLENEUVE TOL. AF 1, FLOURENS DREMIL LAF. 1, TOULOUSE MONTAUDRAN FC 1, GARDOUCH OC 1, FONBEAUZARD FC 1, SAINT JORY ESE 1923 1, TOULOUSE NORD FC 2, AUZIELLE JS 2, CONFLUENT LP 2, CORNEARRIEU AO 2, TAOUPATS DE DAUX 1, GRENADE FC 2, SAINT ORENS FC 3, ASPTT GRAND TOULOUSE 1, RAMONVILLE US 1, NAILLOUX US 1, MAS FC 31 3

Championnat Départemental 5 :

3 points de retrait au classement 2023/2024 à : AUTERIVE SA 2, LEGUEVIN US 3.

2 points de retrait au classement 2023/2024 à : GAILLAC COQ 1, CUGNAUX JS 3, TOULOUSE US 1.

1 point de retrait au classement 2023/2024 à : F.C. AUTAN 1, CINTEGABELLE J.S. 3

Aucun point de retrait au classement 2023/2024 à : MONTBERNARD SC 1, LUCHON CIERP GAUD M. 2, LARBOUSTE-OO 1, PUYMAURIN ES 1, VILLENEUVE LEC. AS 2, SAINT PLANCARD NO 2, COTEAUX COMMINGEOIS 2, MONTESPAN FIGAROL O 2, FRANQUEVIELLE ES 2, F.C. MABROC 2, NOE ES 1, COMMINGES ST GAUDENS 3, LE FOUSSERET MONDAV 2, MIRAMONT US 2, CANTON AURIGNAC EF 3, POINTIS INARD OC 1, SALEICH FC 1, LANDORTHE EST. SAV. 3, J.S. PRADETTES 3, LABASTIDETTE US 1, LONGAGES AS 2, ST HILAIRE FAUGA 1, MURET RC 2, EAUNES LABARTHE FC 3, ROQUES FA 1, MAHORAIS DE TOULOUSE 1, FONSORBES A 3, TOULOUSE MIRAIL AS 2, BAZIEGE OC 3, TOULOUSE LARDENNE AS 2, LABEGE INTER FC 4, LABEGE INTER FC 3, E.F.C. DE LA VALLEE 3, T.F. COMPANS 2, ESCALQUENS FC 2, GAGNAC ASC 1, T.C.M.S. 2, FLOURENS DREMIL LAF. 2, AURIAC US 2, CANAL NORD FC 2, GIROUD OFC 3, BOULOC ST SAU. CEP.2, E3M 2, BESSIERES BUZET FC 1, FRONTON US 1, LAP. GEN. LOUP 1, GRANTENTOUR US 1, MERVILLE FC 2

PALMARES SAISON 2023 / 2024

CHAMPIONNATS

(sous réserves d'éventuelles affaires en cours)

SENIOR DEPARTEMENTAL 1 : TOULOUSE MIRAIL

SENIOR DEPARTEMENTAL 2 : T.F. COMPANS

SENIOR DEPARTEMENTAL 3 : JUVENTUS DE PAPUS 2

SENIOR DEPARTEMENTAL 4 : ESTADENS

SENIOR DEPARTEMENTAL 5 : ROQUES

U18 DEPARTEMENTAL 1 : SAINT ORENS

U18 DEPARTEMENTAL 2 : A.S.P.T.T. GRAND TOULOUSE

U18 DEPARTEMENTAL 3 : F.C. MAS 31 2

U17 TERRITOIRE : PYRENEES SUD COMMINGES

U17 DEPARTEMENTAL 1 : ENTENTE LOUGE TOUCH

U17 DEPARTEMENTAL 2 : SAINT SIMON

U17 DEPARTEMENTAL 3 : F.C.P.O. (09)

U16 DEPARTEMENTAL 1 : TOURNEFEUILLE

U16 DEPARTEMENTAL 2 : T.F. COMPANS

U16 DEPARTEMENTAL 3 : ENT. LABEGE INTER FC/C.O. COTEAUX

U15 TERRITOIRE : FRONTON

U15 DEPARTEMENTAL 1 : GR. ST GAUDENS LUCHON LABARTHE

U15 DEPARTEMENTAL 2 : ENTENTE LOUGE TOUCH

U15 DEPARTEMENTAL 3 : E.F.C. DE LA VALLEE

U14 TERRITOIRE : REVEL

U14 DEPARTEMENTAL 1 : T.F.C. 2

U14 DEPARTEMENTAL 2 : JUVENTUS DE PAPUS

U14 DEPARTEMENTAL 3 : LABEGE INTER FC

FEMININES SENIOR FOOT A 11 TERRITOIRE : RANGUEIL

FEMININES SENIOR FOOT A 11 INTER DISTRICTS : C.O. COTEAUX

FEMININES SENIOR FOOT A 8 INTER DISTRICTS : SALIES MANE 2

FEMININES U18F FOOT A 8 DEPARTEMENTAL 1 : ENTENTE LOUGE TOUCH

FEMININES U18F FOOT A 8 DEPARTEMENTAL 2 : RANGUEIL

FEMININES U15F FOOT A 8 DEPARTEMENTAL 1 : PLATEAU NESTES FOOT (65)

FEMININES U15 FOOT A 8 DEPARTEMENTAL 2 : BRUGUIERES

FEMININES U15 FOOT A 8 DEPARTEMENTAL 3 : PAMIERS (09)

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1 : QUINT FONSEGRIVES 2

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 : ESCALQUENS FUTSAL 3

COUPES

COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : à jouer le 15.06.2024

CHALLENGE RICHARD DEJEAN : TOULOUSE MIRAIL 2

CHALLENGE JEAN CAUBERE : BOULOGNE PEGUILHAN 3

COUPE DU DISTRICT U18 : GARONNA NORD TOULOUSAIN

COUPE DU DISTRICT U17 : à jouer le 15.06.2024

COUPE DU DISTRICT U16 : à jouer le 15.06.2024

COUPE DU DISTRICT U15 : SAINT ORENS

COUPE DU DISTRICT U14 : TOULOUSE NORD

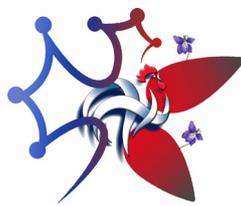
COUPE DU DISTRICT FEMININES SENIORS FOOT A 11 : à jouer le 15.06.2024

COUPE DU DISTRICT FEMININES SENIORS FOOT A 8 : ENTENTE LOUGE TOUCH

COUPE DU DISTRICT FEMININES U18F FOOT A 8 : ENTENTE LOUGE TOUCH

COUPE DU DISTRICT FEMININES U15F FOOT A 8 : CASTANET

COUPE DU DISTRICT FUTSAL : à jouer le 16.06.2024



ANNEXE : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Chapitre 1 – Cotisations obligatoires

◆ Clubs Libres	175 €
◆ Clubs exclusivement jeunes et/ou Féminins	60 €
◆ Club Loisir	60 €
◆ Club Futsal	60 €

Chapitre 2 – Engagements Championnats* et Coupes*

**Par équipe*

Championnats Séniors

D1	300 €
D2	245 €
D3	228 €
D4	190 €
D5	170 €
Foot à 7	50 €

Championnats Jeunes

U18 et U19 (ensemble des niveaux)	69 €
U16 et U17 (ensemble des niveaux)	52 €
U14 et U15 (ensemble des niveaux)	42 €
U15 et U17 à 8	25 €

Féminines

Féminines ensemble des niveaux et Futsal	62 €
U15F et U18F à 8	25 €

Foot d'animation

U13 – U13F (ensemble des niveaux)	40 €
U12 (ensemble des niveaux)	40 €
U11 – U11F (ensemble des niveaux)	35 €
U10 (ensemble des niveaux)	35 €
U9 – U9F (ensemble des niveaux)	30 €
U8 (ensemble des niveaux)	30 €
U7 – U7F	25 €
U6	25 €

Futsal

Futsal ensemble des niveaux	70 €
-----------------------------------	------

Foot Loisir

Challenge à 11	10 €
Challenge à 8	10 €
Challenge Ado Fun Foot	10 €

Coupes Séniors

Coupe du Conseil Départemental	70 €
Challenge Richard DEJEAN	70 €
Challenge Jean CAUBERE	70 €

Coupes Jeunes

Coupe du District U18 et U19	30 €
Coupe du District U16 et U17	30 €
Coupe du District U14 et U15	30 €

Coupe Féminine

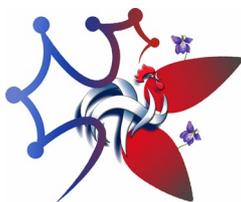
Coupe du District	30 €
-------------------------	------

//NÉANT//

Coupe Futsal

Coupe Futsal	30 €
--------------------	------

//NÉANT//



Chapitre 3 – Frais et amendes financières

FORFAIT

◆ Championnats Séniors	
Par forfait	60 €
Forfait général	150 €
◆ Championnats Jeunes, Féminines et Futsal	
1 ^{er} forfait	50 €
2 ^{ème} forfait	50 €
3 ^{ème} forfait et forfait général	100 €
◆ Coupe (gestion District)	
Toutes catégories	100 €
◆ Deux dernières journées de championnat	
Séniors	300 €
Jeunes, Féminines et Futsal	230 €

FRAIS DE DOSSIER

◆ Discipline :	
Expulsion ou suspension ferme (joueur ou dirigeant) :	
Jusqu'à 3 matchs	25 €
Au-delà de 3 matchs	40 €
Autre dossier disciplinaire	40 €
◆ Réclamation :	
Séniors	35 €
Jeunes et Féminines et Futsal	20 €
◆ Appel (District) :	
Règlementaire	65 €
Disciplinaire (si le club demandeur est débouté)	80 €
◆ Absence convocation disciplinaire :	
Absence non excusée à convocation d'une instance dans les 24h précédant la séance par personne sanctionnable	35 €
Absence non excusée pour un arbitre	<i>Retenue indemnité arbitrage</i>
Absence annoncée non justifiée pour un arbitre	15 €

DIVERS

◆ Non transmission de la FMI	30 €
◆ Manque sur feuille de match : Responsable Sécurité	15 €
◆ Absence à l'Assemblée Générale	125 €
◆ Clubs en infractions avec le statut de l'arbitrage :	
D1 et D2 (par année et par arbitre manquant)	120 €
Autre niveau (par année et par arbitre manquant)	60 €
◆ Absence d'éducateur diplômé au minimum CFF3 dans le championnat D1 et D2 Séniors	600 €

LABELS FEDERAUX CREDIT AGRICOLE
LISTE DES CLUBS LABELISES

LIGUE	DISTRICT	NUMERO DU CLUB	NOM DU CLUB	NOM DU LABEL	NIVEAU DU LABEL
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	548369	U.S.SALIES DU SALAT MANE ST MART	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Espoir
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	551861	U. S. DE BERAT	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Espoir
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	560949	GROUPEMENT UNION SPORTIVE ST-GAUDENS LABARTHE LUC	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Espoir
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	580600	ENT. FOOTBALL CANTON D'AURIGNAC	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Espoir
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	590306	A.S. LAVERNOSE LHERM	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Espoir
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	517802	A.S. DE TOURNEFEUILLE	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Excellence
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	547304	F.C. EAUNES LABARTHE SUR LEZE	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Espoir
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	535409	FONTENILLES F.C.	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Excellence
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	547496	AV.F. VILLENEUVOIS	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Espoir
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	582736	LM SPORTS	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Espoir
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	516966	FOOTBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Excellence
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	524101	SAINT-ORENS FOOTBALL CLUB	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Excellence
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	524391	TOULOUSE F.C.	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Elite
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	550350	F.C. ESCALQUENS	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Espoir
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	581831	ESPOIR FOOTBALL CLUB DE LA VALLEE	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Espoir
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	519456	BLAGNAC F.C.	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Excellence
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	525718	AM.O. CORNEBARRIEU	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Espoir
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	528589	F.C. BEAUZELLE	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Espoir
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	548369	U.S.SALIES DU SALAT MANE ST MART	Label EFF	Bronze
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	580600	ENT. FOOTBALL CANTON D'AURIGNAC	Label EFF	Bronze
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	590306	A.S. LAVERNOSE LHERM	Label EFF	Bronze
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	518612	U.S. PLAISANCE DU TOUCH	Label EFF	Argent
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	535409	FONTENILLES F.C.	Label EFF	Or
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	547304	F.C. EAUNES LABARTHE SUR LEZE	Label EFF	Argent
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	547496	AV.F. VILLENEUVOIS	Label EFF	Bronze
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	517802	A.S. DE TOURNEFEUILLE	Label EFF	Bronze
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	510389	U.S. CASTANEENNE	Label EFF	Argent
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	516966	FOOTBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES	Label EFF	Bronze
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	519585	GARDOUCH O.C.	Label EFF	Bronze
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	524391	TOULOUSE F.C.	Label EFF	Argent
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	551027	TOULOUSE MONTAUDRAN F.C.	Label EFF	Bronze
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	581831	ESPOIR FOOTBALL CLUB DE LA VALLEE	Label EFF	Bronze
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	581893	TOULOUSE METROPOLE F.C.	Label EFF	Argent
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	525718	AM.O. CORNEBARRIEU	Label EFF	Bronze
OCCITANIE	HAUTE GARONNE	519456	BLAGNAC F.C.	Label EFF	Or

Nom label	N° club	Nom club	Niveau club	Type club	Statut	Label	Dernière M/	Référent	Prévisionnel
Label Jeunes FFF CA	550924	ENT.S. LE FOUSSERET MONDAVEZAN	Régional	Libre	Déposée	Non éligible	14/12/202	Mathieu GALEY	CD 31
Label Jeunes FFF CA	551028	F.C. VOLVESTRE	Régional	Libre	Déposée	Non éligible	02/03/202	Mathieu GALEY	CD 31
Label Jeunes FFF CA	505904	AM.S. MURETAINE	Régional	Libre	Déposée	Non éligible	14/12/202	Romain GALY	CD 31
Label Jeunes FFF CA	547206	J. S. TOULOUSE PRADETTES	Régional	Libre	Déposée	Non éligible	31/01/202	Romain GALY	CD 31
Label Jeunes FFF CA	514866	F.C. MERVILLE	Régional	Libre	Déposée	Non éligible	14/12/202	Thierry MANAUT	CD 31